

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 22 octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERSVAULT, G. JALADE, A. LOYET (proc de ALLAMEL), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER M. CHAZE, P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT
Mesdames MC SAUSSAC, F. DUMAS (proc de P. GAILLARD), MN. DURAND (proc de F. NOGIER), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 6

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 22/10/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE, J. DURIEU, F. JOUFFRE, J. SARTRE, et Mesdames M. DUBOIS, D. FORBIN et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et P. DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Fonds de concours à l'association syndicale libre d'AIZAC pour la création d'une piste de desserte des châtaigneraies 2ème tranche

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas apporte une aide financière à la réalisation de pistes de desserte des châtaigneraies notamment suite au diagnostic foncier agricole et sylvicole adopté en 2015 qui prévoit le soutien à la filière castanéicole et le désenclavement des massifs forestiers.

Un travail partenarial avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture a permis de travailler sur un secteur pilote sur la commune d'Aizac. Deux projets de pistes ont été étudiés et une mobilisation des propriétaires a permis de créer une association syndicale libre (ASL), porteuse des différentes tranches de création de pistes de desserte.

Un premier tronçon de piste a été créé au départ de Chastagnier Farde, sur une longueur d'environ 1 km, en juillet 2017. Un autre accès, sur la partie basse du massif, a également été réalisé, soit un linéaire total de 1,7 km. Cette première phase de travaux a permis de desservir 34 ha de châtaigneraies. Les travaux ont été financés grâce à des crédits de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la commune, de la communauté de commune du Pays d'Aubenas-Vals, à l'autofinancement des propriétaires, et à un soutien du Crédit Agricole.

Un second tronçon de piste doit être réalisé sur une longueur de 2 kilomètres dans la continuité des pistes précédemment créées. Ce projet permet donc de desservir 20 ha supplémentaires. Le coût des travaux est de 33 200 € HT.

L'ASL d'Aizac sollicite la CCBA pour apporter un fond de concours équivalent à celui accordé par la commune d'Aizac de 1 500 €, décidé par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018 en complément des financements obtenus au titre du plan châtaigne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Ardèche

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191022-DEL22102019-07-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	33 200 €	ASL	6 640 €	20 %
		Région	16 600 €	50 %
		Département	6 960 €	20 %
		Commune	1 500 €	5 %
		EPCI	1 500 €	5 %
Total	33 200 €		33 200 €	100 %

Les statuts de l'ASL prévoient l'entretien des pistes ainsi créées.

Les crédits nécessaires, non affectés, ont été provisionnés par délibération n° 11042019-25 du 11/04/2019, c/6574-90.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours à l'association syndicale libre d'Aizac de 1 500 € pour la réalisation d'une piste de desserte des châtaigneraies quartier Chastagner Farde - 2^{ème} tranche ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 23 octobre 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191022-DEL22102019-07-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019